

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2012/16

Objet : Convention relative au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président expose que le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est fixé comme objectif prioritaire la sécurisation des activités nautiques qu'il développe sur la retenue. A cet effet ont été souscrits des accords conventionnels avec le SDIS des Hautes-Alpes pour la surveillance estivale des plages publiques du lac de Serre-Ponçon (secteur des Hautes-Alpes). Ces accords, initiés depuis 2008, ont connu chaque année des évolutions visant à conforter la sécurité sur les rives du grand lac des Alpes du sud, tout en maîtrisant au mieux le niveau des dépenses que ces actions impliquent. Ces partenariats ont ainsi été renouvelés par délibérations n°2009-11 du 29 avril 2009, n°2009-26 du 1^{er} juillet 2009, n°2010-17 du 26 juin 2010 et n°2011-23 du 15 juin 2011.

La surveillance des plages proposée durant l'été 2012 a participé d'une volonté affirmée de rationalisation du rapport coût/objectifs de surveillance et de lisibilité de l'action publique du Syndicat. C'est ainsi que ce fonctionnement conclu l'année précédente, après validation de la commission « tourisme du Syndicat, reste inchangé :

- Amplitude horaire de surveillance des plages de 10h30 à 19h30 ;
- Nombre de personnels : de 2 à 3 sur la plage de Savines le lac, 2 à 4 sur la plage de Charges, 2 à la plage de Crots et 2 à la plage de Port Saint Pierre ;

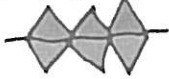
Extrait du registre des délibérations N° 2012/16 Page1/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Charges.



- Obligation d'avoir un chef de poste par plage ;
- Etablir un mode de fonctionnement « dégradé » pour une surveillance lors des intempéries.
Le SDIS propose que :
 - o Soit le personnel puisse être rattaché au centre local en renfort pour des interventions nautiques,
 - o Soit le personnel ne travaille pas ;
- Le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait enfin être amené à solliciter le SDIS pour la surveillance d'une de ces plages durant les week-ends des mois de juin et septembre ;

Le S.M.A.D.E.S.E.P. prenant en charge le financement de leurs tenues réglementaires, les personnels affectés à la surveillance des plages de Serre-Ponçon portent également le logo de l'établissement public : cette affichage symbolique participe non seulement d'une amélioration de la lisibilité de la destination nautique « Serre-Ponçon », mais également du partenariat concrétisé entre le SDIS 05 et le S.M.A.D.E.S.E.P.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- La convention susvisée dûment délibérée depuis l'exercice 2008 par le comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'intérêt de rendre plus lisible les efforts conjugués du SDIS et du S.M.A.D.E.S.E.P. au service de la sécurisation des pratiques nautiques, notamment au niveau de la surveillance des plages publiques ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 15 juin 2011 :

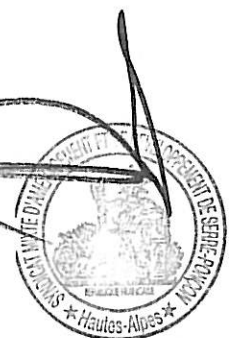
- **APPROUVE** la convention ci-jointe renouvelant la convention souscrite avec le SDIS des Hautes-Alpes, portant à 57 000 € TTC le coût prévisionnel de la mission saisonnière de surveillance ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application.
- **RAPPELLE** que le Président par délibération n°2010-20 est autorisé à définir l'ouverture des plages publiques en lien étroit avec les Maires des Communes concernées dans le cadre de leur pouvoir de police concourant à l'exercice des missions de sécurité publique.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

rendu exécutoire
certifié déposé
en préfecture
le président. *Victor BERENGUEL* 2012

Le Président,

Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2012/16 Page 2/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.